

Liste des pièces à fournir

I - LES PIÈCES ADMINISTRATIVES

- **Lettre du porteur de projet** demandant la subvention
- **Délibération de l'organe compétent** : (Conseil municipal, assemblée générale etc.) approuvant le projet et sollicitant une subvention auprès du CNDS
- **Attestations:**
 - **de propriété** ou copie du titre d'occupation du terrain ou des bâtiments si le porteur de projet n'est pas propriétaire
 - **du porteur de projet** certifiant que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu **aucun commencement d'exécution** et s'engageant à ne pas commencer l'exécution avant que son dossier ne soit déclaré ou réputé complet (Rappel : pour les PPP, le projet commence avec la signature du contrat de partenariat).
 - de **détention ou d'acquisition d'un défibrillateur** automatisé externe
 - à défaut de mesures garantissant un accès pérenne des associations aux équipements financés par le CNDS, une **attestation d'utilisation d'équipement sportif par un ou plusieurs clubs sportifs**
 - **Autorisations administratives** le cas échéant (permis de construire...)
 - **Notice du porteur de projet** décrivant les conditions dans lesquelles l'équipement sportif sera accessible à la pratique sportive organisée par les associations, les clubs agréés.
 - **Dossier technique** (plans des ouvrages projetés, coupe, notice descriptive...)

Pour les travaux comportant une **demande au titre de l'accessibilité** : liste des travaux et aménagements de mise en accessibilité permettant leur identification et leur localisation et l'estimation du coût des travaux. [Si il y a une double demande de subvention (expl CRQD + CRH) dont une de mise en accessibilité : ne pas oublier de différencier le montant subventionnable spécifique mise en accessibilité].

- **Fiche Projet** (rapport de la base SES) : **1 dossier SES par public-cible** (Enveloppes Jeunes scolarisés, handicapés, habitants des quartiers en difficulté, habitants de l'Outre-mer)
- **Accusé de Réception de Dossier Complet** (rapport de la base SES) : **1 dossier SES par public-cible** (Enveloppes Jeunes scolarisés, handicapés, habitants des quartiers en difficulté, habitants de l'Outre-mer)

II - LES PIÈCES FINANCIÈRES

- **Plan de financement prévisionnel**
- **Fiche de calcul du montant subventionnable**
- **Devis estimatif détaillé** de l'opération ou tranche d'opération ayant servi à la détermination du montant subventionnable. Il doit être détaillé par lot ou par poste de dépense. Dans l'hypothèse où le montant subventionnable est différent du coût total, indiquez le décompte retenu pour son calcul : expl au prorata du nombre de mètres carrés....
- **R.I.B**
- **N° SIRET**

III - SI LE PORTEUR DE PROJET EST UNE ASSOCIATION

- **Statuts de l'association** avec copie de la publication au J.O ou du récépissé de la déclaration à la préfecture ; liste des personnes chargées de l'administration de l'association (**composition du conseil, du bureau....**) ; **bilans financiers** des deux derniers exercices approuvés et signés accompagnés des rapports.
- **Attestations** certifiant que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscale ainsi que des cotisations et paiements correspondants.
- **N° SIRET**

